

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE522

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 5 B

A l'alinéa 1, après le mot :

« acteurs »,

insérer les mots :

« de l'économie sociale et solidaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.